

Le « hit » de Martine St-Clair était un plagiat

YVES BOISVERT

Dans une décision sans précédent au Canada, la Cour fédérale a donné raison à un jeune musicien montréalais qui affirmait être le véritable compositeur de la musique de *Tous les juke-box*, une chanson enregistrée par Martine St-Clair à l'hiver 1988.

Rene Grignon, un jeune compositeur de 33 ans qui se batte depuis trois ans pour faire valoir ses droits, a donc eu gain de cause contre le musicien Jean-Alain Roussel, qui a fait les arrangements du disque de l'interprète, et dont le nom apparaît sur le microsillon à titre de compositeur de la chanson contestée.

Roussel, 40 ans, est un musicien de réputation internationale qui a travaillé avec des dizaines de stars en Europe et en Amérique du Nord (Sting, Cat Stevens, Catherine Lara, Robert Charlebois, Diane Dufresne, Céline Dion...).

Pour le juge Pierre Denault, le fait que Roussel ait eu en sa possession une cassette de Grignon «de même que la ressemblance frappante de ces mélodies, prouvée par experts et perceptible à une oreille le moins attentif, ne peut être le fruit du hasard», «l'estime au contraire qu'il s'agit d'un cas flagrant de violation (par Roussel) du droit d'auteur (de Grignon)», écrit-il.

René Grignon récupérera donc les quelque 6500\$ qu'a rapportées la chanson, côté musique. Il retournera en cour sous peu devant le juge Denault pour discuter de la possibilité d'imposer des dommages-intérêts à Roussel.

VOIR PLAGIAT EN A 2

PLAGIAT

Le « hit » de Martine St-Clair était un plagiat

Même s'il se réjouit de ce jugement, Grignon est ressorti amer de son expérience.

«Le problème reste entier. Qui va dépenser des dizaines de milliers de dollars pour se faire reconnaître la propriété d'une musique qui en rapportera 8000\$? Il faut dire aux jeunes que, dans les faits, ils n'ont aucune protection. Il faut qu'il y ait un fond qui soit créé pour aider les compositeurs à faire respecter leurs droits», dit-il, promettant 5000\$ s'il touche des dommages-intérêts.

Le jeune compositeur a tellement été affecté par cette affaire qu'il n'a pas été capable d'écrire une seule note pendant toute une année.

«Je ne suis pas le seul à avoir des problèmes. Jean-Pierre Isaac s'est fait prendre la musique de *Dis-moi, dis-moi*, chantée par Mitsou», affirme-t-il.

«C'est une très bonne nouvelle! Personne n'avait osé faire ce que René a fait avant. J'espère que ce sera une leçon pour beaucoup d'autres», a dit Mme Claudette Fortier, de la SODRAC, un organisme voué à la protection des droits d'auteur.

«Chanson numéro sept»

C'est en mars 1987 que Jean-Alain Roussel a eu en sa possession «Chanson numéro sept», une composition de Grignon qui était destinée au départ à Céline Dion, pour qui Grignon avait déjà écrit *Fais ce que tu voudras*.

À cette époque, n'ayant pas réussi à «placer» cette musique, Grignon envoie sa cassette un peu partout. Elle aboutit chez Al-

Ian Katz, qui était alors le gérant de Marie-Denise Pelletier. Katz, qui prévoyait travailler avec Roussel, se présente au studio de ce dernier, à Saint-Marc-sur-Richelieu, lui fait écouter cette musique et lui laisse la cassette «pendant au moins une semaine» (chose que nie Roussel catégoriquement, toutefois).

À l'automne, Luc Plamondon est approché pour mettre des paroles sur cette musique, pour Martine St-Clair. Finalement, la chanson apparaît sur le marché en mars 1988.

Aussitôt, Grignon se plaint de s'être fait voler sa musique et le processus judiciaire est entamé.

Au procès, le juge Denault n'a pas retenu la version de Roussel, qui affirmait avoir composé cette musique au milieu des années 80, mais qui s'est contredit à plusieurs reprises à ce sujet, dans des conversations qu'il a eues avec diverses personnes.

Plusieurs experts ont témoigné pour Grignon, dont l'auteur-compositeur Sylvain Lelièvre, qui avait crié au vol pur et simple. L'expert de Roussel a vu son témoignage rejeté par le juge, parce que contenant des exagérations et portant sur l'ensemble de la chanson, et non seulement le refrain, ce qui était véritablement en cause ici. □